

## Conditions d'adhésion au centre de ressources de Promotion Santé Bourgogne-Franche-Comté et de ses antennes départementales

L'adhésion est **gratuite** pour tout emprunt de matériel pédagogique et/ou d'ouvrages auprès du service de documentation de l'Ireps BFC. Elle est valable un an.

Un système unique d'adhésion régionale permet d'accéder aux ressources des huit antennes départementales de Promotion Santé Bourgogne-Franche-Comté.

L'adhésion est **individuelle** (pas d'adhésion générale par structure).

Un **bulletin d'adhésion** doit être rempli, afin de se désigner comme personne contact pour le suivi en précisant son numéro de téléphone ainsi que son adresse de courriel.

Une **attestation sur l'honneur** doit être complétée, qui engage moralement sur la restitution des documents dans les délais, et en bon état.

L'emprunt se fait en présentiel (pas d'envoi par la Poste), **sur rendez-vous**, selon les conditions affichées dans chaque antenne et l'éventuel protocole sanitaire en vigueur.  
*NB. la mise à disponibilité d'un document pour le compte d'une autre antenne est soumise aux déplacements prévus en interne.*

La durée de prêt est de **15 jours**, renouvelable une fois à la demande de l'emprunteur, dans la limite de **trois outils** empruntés simultanément.

### **Les prestations documentaires ci-dessous ne nécessitent pas d'adhésion :**

- Consultation d'ouvrages et de revues spécialisées dans la salle de lecture
- Soutien à la recherche documentaire et conseil méthodologique pour l'utilisation d'outils d'intervention et de supports de communication
- Diffusion en nombre de brochures, affiches...